

VOLET 5



SANTÉ



SANTÉ

Code	Thématiques	Types de projets	Page	Labellisation Plan environnement 71
5 : santé				
5.1	Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), centres de santé	Travaux de construction, extension, ou réhabilitation de MSP (y compris MSP multi-sites) ou de centres de santé	89	
5.2	Cabinets de groupe, antennes du centre de santé	Travaux de construction, extension ou réhabilitation de cabinets de groupe ou d'antennes du centre de santé, avec au moins un médecin généraliste déjà présent dans la structure	90	





5.1 - Maisons de santé pluridisciplinaires et Centres de santé

▶ OBJECTIFS

Assurer la présence des services de santé sur l'ensemble des territoires pour les rapprocher des habitants.

Rendre plus attractive la Saône-et-Loire et territorialiser l'offre de soins.

Favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé en améliorant leurs conditions d'exercice, notamment dans le cadre du dispositif « installeunmedecin.com ».

▶ PROJETS ÉLIGIBLES

Travaux de construction, extension ou réhabilitation de Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) (y compris MSP multi-sites) ou de centre de santé.

▶ MODALITÉS D'INTERVENTION

Nature du projet		Taux d'intervention	Plafond de dépenses éligibles	Subvention maximale
	Zonage			
Travaux de construction, extension et réhabilitation de MSP ou de centre de santé	Territoires identifiés comme étant prioritaires	40 %	200 000 €	80 000 €
	Autres territoires		100 000 €	40 000 €

▶ CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les professionnels de santé devront exercer en secteur 1 (sans dépassements d'honoraires).

Les professionnels de santé organisent la continuité et la permanence des soins.

Le projet devra intégrer, en ce qui concerne les locaux, un logement pour le(s) remplaçant(s).

▶ PIÈCES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

Identification du porteur de projet.

Diagnostic territorial de santé : état des lieux de l'offre de soins, les besoins de la population et de l'implication des professionnels déjà installés sur le territoire, valorisation des nouveaux médecins sur le territoire.

Projet de santé qui témoigne d'un exercice coordonné des professionnels et de l'intervention de médecins spécialistes (télé médecine, consultations avancées, permanences...).



5.2 - Cabinets de groupe

▶ OBJECTIFS

Assurer la présence des services de santé sur l'ensemble des territoires pour les rapprocher des habitants.

Rendre plus attractive la Saône-et-Loire et territorialiser l'offre de soins.

Favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé en améliorant leurs conditions d'exercice, notamment dans le cadre du dispositif « installeunmedecin.com ».

▶ PROJETS ÉLIGIBLES

Travaux de construction, extension ou réhabilitation de cabinets de groupe, y compris antennes du centre de santé, avec au moins un médecin généraliste déjà présent dans la structure.

▶ MODALITÉS D'INTERVENTION

Nature du projet		Taux d'intervention	Plafond de dépenses éligibles	Subvention maximale
	Zonage			
Travaux de construction, extension et réhabilitation de cabinets de groupe	Territoires identifiés comme étant prioritaires	30 %	130 000 €	39 000 €
	Autres territoires		90 000 €	27 000 €

▶ CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les professionnels de santé devront exercer en secteur 1 (sans dépassements d'honoraires).

Les professionnels de santé organisent la continuité et la permanence des soins.

L'arrivée d'un nouveau médecin doit être avérée.

Le projet devra intégrer, en ce qui concerne les locaux, un logement pour le(s) remplaçant(s).

▶ PIÈCES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

Identification du porteur de projet.

Diagnostic territorial de santé : état des lieux de l'offre de soins, les besoins de la population et de l'implication des professionnels déjà installés sur le territoire, valorisation des nouveaux médecins sur le territoire.